

## Mémoire et justice : pour la condamnation du régime franquiste et la réhabilitation de toutes ses victimes

Le Parlement espagnol vient de refuser l'annulation de la sentence de condamnation à mort du Président de la Généralitat Lluís Companys ainsi que les sentences prononcées par les tribunaux répressifs franquistes contre tous ceux qui luttèrent pour des libertés aujourd'hui constitutionnelles. Le Parlement considère qu'il a déjà procédé à la réhabilitation de Lluís Companys par la Loi de Mémoire Historique qui déclare illégitimes les condamnations édictées par le régime franquiste pour raisons idéologiques ou politiques.

Nous nous trouvons donc devant une situation qui hypothèque gravement le fonctionnement de l'État de droit et l'honneur de la Démocratie instaurée par la Constitution de 1978. Car cela signifie que non seulement on ne pourra pas juger les crimes contre l'humanité du régime franquiste qui était en rupture avec l'esprit et la lettre du droit international, mais que nous devons tous supporter la honte de la continuité des sentences franquistes toujours en vigueur.

Au-delà de toute situation conjoncturelle, nous croyons qu'il est important de combler le déficit de mémoire existant dans la société espagnole et que, pour cela, il faut continuer à lutter contre le silence et l'oubli, mais aussi pour la réparation morale, politique et juridique des victimes de la répression franquiste.

Nous sommes devant une injustice historique qui nous est insupportable : la continuité en vigueur des sentences prononcées par les tribunaux de la dictature franquiste dans la jurisprudence espagnole, alors que 70 ans ont passé depuis la fin de la guerre civile et que l'Espagne démocratique a plus de 30 ans d'existence.

Le franquisme est une barbarie : seul régime d'idéologie fasciste qui a réussi à survivre aux dictatures totalitaires d'Hitler et de Mussolini et qui perdure de façon macabre dans l'Espagne du XXI<sup>e</sup> siècle par ce déni de justice. Cette barbarie est personnifiée par ces milliers de victimes qui ont toutes combattu pour la liberté au moment des ténèbres et qui attendent encore que leur mémoire soit entièrement réhabilitée par les Institutions de l'État espagnol. Il en est ainsi parce que la Loi de Mémoire Historique, approuvée par le Parlement espagnol, n'a pas osé annuler, avec toutes les conséquences qui prévalent en droit, les sentences prononcées par les tribunaux de cette dictature sanguinaire : décisions judiciaires injustes, arbitraires et criminelles qui servirent à emprisonner, torturer et assassiner impunément et légalement les héroïques opposants au régime de Franco.

Les associations de l'exil républicain exigent du gouvernement espagnol et des institutions européennes l'élimination complète de cette injustice que sont les sentences de la dictature mais aussi la réparation morale, juridique et matérielle des « disparus » du franquisme qui restent encore éparpillés aux bords des routes et dans des fosses clandestines. Tous ces hommes et femmes, de toute condition, eurent la dignité et le courage d'être parmi les premiers Européens et Européennes à combattre le fascisme pour rendre possible un monde meilleur.